



ÉDUCATION TERRORISÉE. L'AVENIR DE L'ÉCOLE DANS LES ZONES SOUS MENACE TERRORISTE AU NORD-BÉNIN

INTRODUCTION

L'école¹ est l'une des institutions les plus touchées par le terrorisme. Même si elle ne fait pas toujours l'objet d'attaques meurtrières, le développement des activités terroristes dans une zone rend finalement son fonctionnement hypothétique. Si elle n'est pas expressément sommée par les terroristes de fermer ses portes, ses occupants – élèves et enseignants – sont souvent obligés de l'abandonner par peur, par opportunisme² ou en raison de déplacements forcés. Selon les données de l'ONG Save the Children, au mois de juin 2023, près de 7 800 écoles primaires ont été fermées dans le Sahel central (Burkina, Mali, Niger), privant environ 1,4 millions d'enfants d'accès à l'éducation³.

Si le Bénin n'est pas encore dans une situation aussi critique, les conséquences des attaques terroristes sur le système éducatif sont désormais perceptibles. L'objectif de cette note d'information est de tenir compte de la situation au Sahel central afin d'alerter les dirigeants du Bénin sur la nécessité d'agir efficacement au profit de l'accès à l'éducation pour tous, y compris les enfants des zones touchées par l'insécurité.

La problématique de cette étude est *Comment assurer l'accès à l'éducation des enfants des zones en proie à des attaques terroristes au nord du Bénin ?*

Sur le plan méthodologique, le présent travail s'intéresse spécifiquement au cas béninois. En effet, le nord du Bénin fait l'objet d'attaques menées par des acteurs terroristes sahéliens, de manière plus ou moins récurrente depuis la fin 2021, avec des conséquences visibles sur l'éducation nationale. Ce travail repose sur des données issues d'une revue documentaire (rapports officiels, coupures de presse) et des entretiens (présentiels et téléphoniques) réalisés entre septembre 2022 et octobre 2023 dans les communes touchées par le terrorisme au Nord-Bénin⁴ par une équipe de recherche du Civic Academy for Africa's Future (CiAAF).

¹ Dans le cadre de cette étude, la notion d'école fait référence à l'éducation de base, notamment l'enseignement maternel et primaire. Elle englobe les secteurs public et privé, y compris les écoles confessionnelles qui s'inscrivent dans le système éducatif formel. Les écoles coraniques ne sont donc pas prises en compte, ne faisant pas partie du système éducatif formel. - ² Dans certaines localités du nord, certains ne croient pas en l'école et profitent de n'importe quel prétexte pour abandonner. - ³ Voir les données de l'ONG Save the Children. « 9 septembre, Journée mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques : Les fermetures d'écoles au Sahel ont augmenté de 20 % l'année dernière, avec 200 000 enfants de plus privés de classe », Save the Children Burkina Faso. - ⁴ Les entretiens ont eu lieu dans les deux départements du nord-Bénin touchés par les attaques terroristes : Atacora (communes de Matéri et Kérou) et l'Alibori (commune de Malanville, Banikoara, Karimama).

Les résultats de nos recherches sont présentés en trois parties. Tout d'abord, nous donnons une vue d'ensemble succincte de la situation de l'école dans les zones affectées par le terrorisme au Nord-Bénin. Ensuite, nous engageons une analyse prospective envisageant les évolutions probables de la situation à court, moyen et long terme. Enfin, des recommandations spécifiques sont formulées pour entreprendre des actions.

1 UNE ÉCOLE AFFECTÉE PAR LE TERRORISME

Les manifestations de la menace terroriste sur le système éducatif sont de plusieurs ordres. Plus précisément, ce travail met l'accent sur trois conséquences du terrorisme sur l'école béninoise. Il s'agit de la fermeture des quelques écoles dans des zones affectées par la menace terroriste, l'abandon scolaire par des élèves et le déficit d'enseignants dû à leur réticence à travailler dans des zones marquées par l'insécurité.

1.1 DES ÉCOLES FERMÉES

Au terme de l'année scolaire 2022-2023, le contexte sécuritaire a conduit à la fermeture officielle de 11 écoles dans les communes de Matéri, Kérou (département de l'Atacora), Banikoara et de Karimama (département de l'Alibori⁵). Ce chiffre est officiel, renseigné par les autorités publiques. Mais dans nos entretiens, les populations font parfois référence à d'autres écoles, confessionnelles ou informelles, qui ne sont pas renseignées par les autorités publiques. N'étant pas en mesure de renseigner avec précision les données liées à ces cas, cette étude s'appuie sur des données reçues de sources officielles présentées dans le tableau ci-après.

Nombre d'écoles fermées au terme de l'année scolaire 2022-2023 :

Département de l'Atacora		Département de l'Alibori	
Matéri	Kérou	Karimama	Banikoara
4	4	2	1

À la rentrée 2023-2024, l'État béninois a rouvert une partie de ces écoles. Selon les témoignages des acteurs interviewés ces écoles ont accueilli un nombre d'élèves réduit par rapport à la normale. Dans certains cas, les élèves ont été contraints de se déplacer avec leurs parents dans d'autres localités en raison du contexte sécuritaire dans leurs villages d'origine – soit pour se protéger d'éventuelles attaques soit à la suite d'attaques. Le déplacement des parents a conduit à une diminution des effectifs dans les écoles d'origine, mais il a engendré une augmentation des élèves dans les écoles d'accueil, qui ont quasiment doublé d'effectifs.

Ainsi, dans la commune de Kérou par exemple, l'école primaire publique de Kaobagou Centre a reçu les effectifs d'au moins trois écoles fermées dans cet arrondissement⁶ où une attaque terroriste a fait plusieurs morts civils du 1er au 2 mai

2023⁷. Selon un parent d'élèves, « il y a une école catholique qui était à Momba, une école informelle à Binbeguenni et une école publique à Yansouama qui ont fermé leurs portes pour rejoindre Kaobagou Centre »⁸. Cela a fait monter les effectifs à « 263 écoliers dans une salle de classe »⁹.

1.2 DES ÉLÈVES EN ABANDON DE CLASSE

Certains apprenants avaient l'intention d'abandonner l'école¹⁰ pour s'adonner à des activités génératrices de revenus (travaux champêtres, commerce...) et y sont arrivés en prenant la situation d'insécurité comme prétexte. Ces cas sont observés dans les communes de Malanville et de Karimama où des écoliers, ayant pourtant bénéficié des kits scolaires de l'Unicef, n'auraient pas repris le chemin des classes. Ceux qui ont rejoint les classes sont pas assidus. Un enseignant de Malanville nous a confié que « les enfants n'aiment pas étudier. Donc, on ne travaille pas comme il se doit. Cette semaine par exemple, ils ne sont pas venus au cours. Et d'ordinaire, nous ne travaillons que quatre jours sur cinq parce qu'ils sèchent les cours de mercredi »¹¹. Un autre enseignant corrobore cette réalité en ajoutant : « Dans le village entier, ils n'aiment pas les enseignants. Ils nous disent de rentrer chez nous parce qu'ils n'ont pas besoin d'aller à l'école avant de s'enrichir »¹². L'insécurité due à l'avènement du terrorisme est utilisée comme un prétexte par des élèves pour quitter l'école.

Au-delà des écoles fermées, celles qui restent ouvertes ne sont pas à l'abri de perturbations fréquentes. Des témoins révèlent des incursions de personnes identifiées comme faisant partie de groupes armés terroristes. Selon les personnes enquêtées, ces individus intimident ou menacent les directeurs d'écoles, les enseignants et les écoliers.

Dans le même temps, par peur de tout perdre et avec la volonté de défendre le peu dont ils disposent, certains parents refusent de quitter les villages dont les écoles ont été fermées. Leurs enfants n'ont alors pas l'opportunité de poursuivre leur cursus dans d'autres établissements et se retrouvent de facto en situation de déscolarisation.

1.3 DES ENSEIGNANTS RÉTICENTS

La menace terroriste vient complexifier et aggraver une situation dans le domaine de l'éducation déjà fragile dans ces zones du septentrion béninois où les enseignants étaient déjà réticents à se rendre en raison de l'éloignement géographique et des conditions de travail précaires.

De plus, il faut noter que dans lesdites localités où les taux de scolarisation sont les plus bas du pays, les apprenants ont une facilité à quitter le cursus scolaire¹³. Selon des témoignages recueillis à Karimama, par exemple, les enfants « n'aimaient déjà pas aller à l'école et ont profité de cette situation pour abandonner. [...] Il y avait donc ce problème qui existait et le phénomène terroriste est venu s'y ajouter depuis l'année dernière »¹⁴.

Désormais, le contexte sécuritaire est également devenu une cause supplémentaire de réticence des enseignants à accepter des affectations dans les zones touchées du septentrion.

⁵ L'ONG Changement Social Bénin, « Synthèse de plaidoyer - Atelier de réflexion sur les défis liés à l'effectivité des enseignements maternel et primaire dans les zones sous menace terroriste en République du Bénin », 2023. - ⁶ Entretien avec un acteur de l'éducation à Kérou, octobre 2023. - ⁷ Site du gouvernement du Bénin. - ⁸ Entretien avec un parent d'élèves à Kérou, octobre 2023. - ⁹ Entretien avec un acteur de l'éducation à Kérou, octobre 2023. - ¹⁰ Lire à ce sujet, Léonce Gamai, « Education au Bénin : le paradoxe des classes sans élèves à Karimama », in Banouto, Communes frontalières au Bénin : la vie à rude épreuve, pp. 27-36. - ¹¹ Entretien avec un enseignant A à Malanville, janvier 2024. - ¹² Entretien avec un enseignant B à Malanville, janvier 2024. ¹³ Dans l'annuaire statistique du ministère des Enseignements maternel et primaire (2021-2022), les deux départements affichent les taux bruts de préscolarisation les plus bas avec 6,5 % pour l'Alibori et 7,1 % pour l'Atacora. Des statistiques plus anciennes montrent la constance d'une telle tendance. En 2014 par exemple, le rapport d'état du système éducatif montrait que « le département de l'Alibori concentre la proportion la plus élevée de la population non-scolarisée (21,7 %), suivi du département de Borgou (15,1 %) et du département de l'Atakora (12,1 %) ». - ¹⁴ Entretien avec un acteur de l'éducation à Karimama, octobre 2023.

La pénurie d'enseignants pose déjà des difficultés de gestion dans lesdites écoles, mais le risque d'abandon de poste par une partie des enseignants affectés pourrait accélérer la déscolarisation.

Alors que des classes manquaient encore d'enseignants au cours de l'année scolaire 2023-2024, le gouvernement a recruté et déployé des aspirants aux métiers d'enseignement dans des écoles. L'un d'entre eux, ayant pris service en janvier 2024 dans le département de l'Alibori, nous confiait son désarroi après seulement deux semaines de travail et envisageait déjà d'abandonner : « Des gens ont failli me crever l'œil la dernière fois. J'étais assis devant la résidence des enseignants quand ils m'ont lancé des morceaux de montagne au visage. Les collègues les ont poursuivis mais ils ont réussi à s'enfuir. Le village n'est pas sécurisé ».

2 UNE ÉCOLE AUX PERSPECTIVES FLOUES

La fermeture des écoles en raison de l'insécurité liée au terrorisme devient alors un défi majeur et complexe pour les communautés locales et centrales¹⁵. Cette situation peut avoir des conséquences considérables à court, moyen et long terme, affectant non seulement l'éducation des enfants, mais aussi leur bien-être, leur avenir et la stabilité de la société.

2.1 LES IMPLICATIONS À COURT ET MOYEN TERME

Les fermetures forcées des écoles ont des conséquences néfastes. De nombreuses leçons du terrain sahélien pourraient/devraient être considérées par les autorités béninoises. Tout d'abord, les fermetures d'écoles privent un nombre important d'élèves de leur droit d'accès à l'éducation, avec des enseignants qui peuvent se retrouver en congés forcés, voire au chômage avec pour conséquence la déscolarisation massive d'enfants. En effet, tout temps de déscolarisation forcée est préjudiciable aux apprenants, qui ont eu le temps de perdre certains réflexes et d'oublier les fondamentaux.

Par ailleurs, le manque de moyens, la situation sécuritaire de plus en plus dégradante n'aident pas à retourner à l'école. En effet, l'école peut apparaître contraignante pour nombre d'enfants démunis, dont les parents n'ont pas toujours les moyens de couvrir les frais associés à la scolarité. Cette situation combinée à l'insécurité grandissante liée au terrorisme, ne favorise pas un retour à l'école.

Ensuite, ces fermetures ont des conséquences sur le corps social. En effet, au-delà des enfants¹⁶, les jeunes, privés de cadres susceptibles de les occuper, seraient plus attirés par des activités à risque, de criminalité, ou tentés de rejoindre des groupes terroristes¹⁷. L'école est en effet souvent un lieu de rencontres et d'interactions pour les familles, les enseignants et les élèves ; la fermeture des écoles affecte le tissu social et isole les communautés. L'endogénéisation du terrorisme peut s'accroître car, les jeunes déscolarisés et désœuvrés, notamment ceux ayant déjà atteint l'âge de la majorité (18 ans au Bénin) représentent une cible facile pour les groupes extrémistes.

Enfin, en l'absence de solutions à moyen terme, de nombreux élèves risquent de décrocher de l'éducation, en particulier s'ils ne peuvent retourner à l'école en toute sécurité¹⁸. Le décrochage scolaire peut avoir des répercussions sur leur avenir. Aussi, les divisions au sein des communautés peuvent-elles s'accroître, car certaines familles peuvent choisir de déplacer leurs enfants vers des zones plus sûres.

2.2 LES IMPLICATIONS À LONG TERME

Si des solutions à long terme ne sont pas mises en œuvre, les implications risquent de ne plus être seulement conjoncturelles et devenir structurelles, affectant l'État dans son essence même, de manière durable.

En effet, les enfants déscolarisés ou dont l'éducation a été perturbée risquent, dans le meilleur des cas, de subir une perte d'opportunités éducatives à long terme. Il est important de souligner que la déscolarisation affecte différemment les enfants : être privé de la possibilité d'aller à l'école renforce les inégalités sociales. Les inégalités en matière d'éducation constituaient déjà un grand défi pour le système éducatif béninois, où tous les enfants n'avaient pas la possibilité d'aller à l'école. Dans ces conditions, le décrochage forcé de certains apprenants accentue les inégalités. Dans le temps, ces inégalités peuvent persister, s'aggraver et conduire à la violation d'un droit constitutionnel fondamental¹⁹, celui d'offrir des chances égales à tous les enfants. La privation de ce droit peut contribuer à perpétuer des cycles d'inégalités et de frustrations. Des études disponibles montrent un lien entre éducation et le statut socio-économique des individus. Plus le droit à l'éducation est violé, plus les droits économiques le sont également²⁰. L'école apparaît donc comme un outil important de développement socio-économique. Avec la fermeture des établissements, cet espace disparaît alors que les perspectives d'un retour rapide à la quiétude sont incertaines²¹. Pendant ces temps de fermeture, l'occupation et la stimulation intellectuelle des enfants sont tributaires des seules conditions de vie à la maison. Dans un contexte où la fracture numérique est accentuée, les possibilités d'apprentissage par voie numérique sont quasi nulles, accentuant davantage l'inégalité des chances. Toute cela peut avoir un impact sur leur employabilité et leurs perspectives futures.

Aussi, faut-il souligner qu'une absence prolongée d'éducation et de formation, dans un contexte de montée de l'extrémisme violent, expose ces jeunes enfants et adolescents à se laisser séduire par des activités extrémistes et terroristes. Autrement dit, les efforts d'aujourd'hui de lutte contre le terrorisme risquent d'être vains car ces enfants et jeunes déscolarisés pourraient devenir les terroristes de demain. Ils pourraient développer le sentiment que leur précarité et leur désœuvrement sont du fait de l'État.

Les réponses à ces défis sont complexes, mais il est essentiel de mettre en place des solutions pertinentes pour y faire face.

¹⁵ Voir Africa Defense Forum. « Les terroristes font la guerre à l'éducation dans le Sahel » 23 mai 2023. - ¹⁶ Au Bénin, 52,5 % des enfants sont contraints à travailler dont 40 % dans des conditions dangereuses. Certains départements du Bénin sont plus affectés que d'autres comme l'Alibori (62 %) et le Borgou (60 %). Néanmoins, ces chiffres ne sont pas forcément en rapport avec la déscolarisation en raison du terrorisme. La situation peut cependant s'aggraver. - ¹⁷ Lire Thierry Bidouzo, « Les implications catégorielles du terrorisme au Bénin », in Thierry Bidouzo & Expédit Ologou (dir.), Le terrorisme au Bénin. Perceptions, actions et perspectives, Cotonou, Christon éditions, FES, 2023, pp. 129-147. - ¹⁸ Voir Reliou Koubakin, « Des milliers d'écoles restent encore fermées en Afrique », 11 avril 2023. - ¹⁹ Le droit à l'éducation est consacré par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 en son article 8, alinéa 2. - ²⁰ Voir par exemple Didier Gelot et Djamel Teskouk, « Formation professionnelle et changements économiques », in 1971-2021, 2021, pp. 13-45. - ²¹ L'école apparaît en effet comme un outil important d'égalité des chances, et par conséquent, d'atténuation des frustrations liées notamment aux inégalités. Si elle reste fermée avec de nombreuses incertitudes quant à sa réouverture, les conséquences peuvent être très dommageables.

3 UNE ÉCOLE À SORTIR DE L'IMPASSE

Des actions multidimensionnelles sont nécessaires pour maintenir une offre éducative dans les régions affectées par le terrorisme allant de l'urgence à maintenir tous les apprenants à l'école au renforcement de la résilience du système éducatif.

3.1 FAIRE REVENIR ET MAINTENIR TOUS LES APPRENANTS À L'ÉCOLE

Le 16 octobre 2023, une vingtaine d'écoliers d'une classe de CM2 d'une école du nord-ouest du Burkina Faso effectuaient leur rentrée scolaire avec deux gendarmes en face d'eux et des enseignants en treillis officiant en attendant l'arrivée d'un enseignant volontaire²². Des programmes éducatifs diffusés à la radio à destination d'écoliers n'ayant pas accès à leur école du fait de l'insécurité, au Mali²³ comme au Burkina Faso²⁴. À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Les responsables et partenaires de l'éducation dans ces deux pays ont pris ces différentes mesures pour assurer la continuité de l'éducation en temps de conflits. Ces exemples sont une illustration de l'exigence pour les décideurs de garantir en tout temps et tout lieu le droit à l'éducation. Le Bénin ne doit pas y déroger dans le contexte d'insécurité autour de plusieurs régions du pays depuis le début des incidents terroristes. Il est donc impératif de rouvrir les écoles restées fermées pendant une partie de l'année scolaire précédente. Il s'agit d'aller au-delà des solutions d'appoint actuelles qui consistent à installer les apprenants déplacés dans des écoles d'accueil.

Rouvrir les écoles doit s'accompagner de la création des conditions permettant de faire fonctionner lesdites écoles dans un environnement sécurisé. L'idée de faire garder chaque salle de classe par un soldat armé est certainement peu pratique, voire utopique même à titre provisoire. Néanmoins, d'autres mesures plus réalisables peuvent être prises afin de garantir la sécurité des écoles.

Tout d'abord, il est essentiel d'améliorer la sécurité dans les zones scolaires à risque. À cet effet, il est important de signaler avant tout l'urgence d'installer des clôtures et des portails sécurisés autour des écoles, conformément aux normes de sécurité. Cela permettra de contrôler l'accès aux établissements scolaires et ainsi prévenir l'entrée de personnes inconnues. Dans le même temps, l'option de non-matérialisation des écoles pour qu'elles ne soient pas repérées par les groupes armés peut être envisagée selon le cas.

Ensuite, il importe d'anticiper les menaces potentielles en identifiant les établissements scolaires les plus exposés aux risques. Cette évaluation de la vulnérabilité des écoles doit être suivie de l'application de mesures préventives appropriées pour garantir leur sécurité. Elles peuvent inclure des plans d'urgence, des exercices de simulation ainsi que des protocoles de réaction en cas d'incident. Les enseignants peuvent être formés aux réflexes sécuritaires pour améliorer leur vigilance et leur capacité à repérer les dangers.

Des ONG opérant dans l'Atacora ont fait état de formations or-

ganisées à l'endroit des acteurs de l'éducation dans ce sens. Il importe de les renforcer et d'élargir aux parents d'élèves. Cela est nécessaire d'autant plus que les parents ont besoin d'être rassurés sur les conditions sécuritaires pour pouvoir envoyer leurs enfants dans les écoles. Une sensibilisation des populations sur les mesures de sécurité est donc nécessaire.

Dans le même temps, la situation des écoles surpeuplées par le fait d'apprenants déplacés de zones menacées peut être améliorée par, d'une part, la construction de salles de classes supplémentaires et, d'autre part, l'affectation dans ces écoles des enseignants des établissements fermés.

En outre, des mesures exceptionnelles d'incitation pour les enseignants travaillant dans des zones à risque sont souhaitables, telles que des avantages financiers ou des garanties de protection en cas d'incident. Dans ce sillage, l'État pourrait considérer les enseignants concernés comme des « soldats de l'éducation » et octroyer les mêmes avantages que les membres des forces de défense et de sécurité. Une telle considération permettrait de prendre en compte les enseignants particulièrement exposés aux risques sécuritaires dans la liste des personnes prises en charge par la loi n° 2022-28 du 07 décembre 2022, portant régime de prise en charge et de protection des personnes victimes en missions commandées ou de leurs ayants droit. Il faut souligner que cette suggestion ne tend pas à encourager une quelconque militarisation du corps enseignant. Elle avance plutôt que les autres personnels de l'État exposés à des risques sécuritaires puissent bénéficier, au même titre que le soldat envoyé au front, des mêmes dispositions prévues par la loi susmentionnée. Cette perspective a pour but d'atténuer la réticence des agents publics à être affectés dans les régions exposées aux risques sécuritaires.

3.2 RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le renforcement de la résilience du système éducatif béninois implique la conception et l'application d'un plan d'action à long terme. Les mesures à prendre dans ce cadre peuvent relever des domaines législatif, institutionnel, social et de coopération internationale.

Sur le plan législatif, des instruments peuvent être pris pour protéger les écoles et garantir la continuité des activités scolaires en période de crise. Ces mécanismes peuvent intervenir dans le cadre d'une législation globale sur la prévention de l'extrémisme violent et le terrorisme ou dans le projet de stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent au Bénin²⁵.

Au niveau institutionnel, il sera question de renforcer les capacités des organismes responsables de l'éducation sur les questions sécuritaires. Les autorités de l'éducation peuvent collaborer étroitement avec les autorités sécuritaires pour élaborer des protocoles de sécurité spécifiques pour les établissements scolaires. La formation du personnel scolaire (enseignants et autres corps) devrait intégrer des modules tels que la gestion des situations de crise, la sécurité des écoles et la protection des élèves. Sur la thématique de l'extrémisme violent,

²² Rédaction Burkina 24, « Rentrée scolaire : Le GARSI de la gendarmerie et le détachement militaire renforcent le rang des enseignants du primaire dans la Boucle du Mouhoun » - ²³ Voir Nations unies (Mali) « Au Mali, plus de trois millions d'enfants ont repris le chemin de l'école cette semaine pour la rentrée scolaire 2022-2023 » - ²⁴ Voir Unicef, Le Sahel Central, Note de plaidoyer, p. 9, octobre 2020. ²⁵ Il faut préciser qu'il n'existe pas de législation spécifique sur l'extrémisme violent et le terrorisme (EVT), en dehors de la loi n° 2018-16 du 04 juin 2018 portant code pénal en République du Bénin modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale et de la loi n° 2020-25 du 02 septembre 2020 portant modification de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme en République du Bénin.

des formations peuvent, sans limitation, porter sur la compréhension de la question complexe de l'extrémisme violent, la prévention par la sensibilisation sur les discours de haine ou stigmatisants, ainsi que la promotion des actions sur des actions constructives et positives chez les jeunes.

Le volet social concernerait, par exemple, l'autonomisation des familles vulnérables. Des programmes sociaux devraient être mis en place pour soutenir les parents dans leurs activités économiques. L'objectif est de réduire la vulnérabilité économique des familles et celle de leurs enfants exposés à l'instrumentalisation de leur situation par les groupes extrémistes. Le développement des activités socio-culturelles et sportives en milieu scolaire serait également bénéfique pour la consolidation du tissu social et du dialogue entre les communautés.

Dans le cadre de la coopération, les organisations et les institutions internationales interétatiques ou non peuvent avoir un rôle stratégique dans la mobilisation de ressources financières pour soutenir la réhabilitation, voire la construction d'établissements scolaires, ainsi que la formation d'enseignants et de personnel scolaire dans les localités recevant les personnes déplacées internes. À cet effet, les organisations de coopération internationale intervenant dans le secteur éducatif devront agir dans un cadre cohérent fixé par l'État, afin d'éviter la dispersion d'initiatives parallèles sans efficacité. D'après certains responsables administratifs locaux, la multiplicité des interventions et de leurs acteurs sur un même secteur rend hypothétique l'atteinte des objectifs.

Dans une approche prospective, l'État, avec le concours de ses partenaires, devra élaborer un véritable plan de contingence et de résilience de l'éducation dans un contexte de crise sécuritaire. Le financement de la décentralisation dans le secteur de l'éducation pourrait y figurer en bonne place, car la décentralisation a l'avantage de rapprocher la prise de décision des réalités locales, favorisant ainsi une meilleure adaptation aux besoins spécifiques de chaque région avec la participation des communautés.

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre des recommandations importantes, il convient de mettre en avant :

1. La sécurisation des écoles :

Renforcer la sécurité des infrastructures scolaires existantes ; inclure la dimension sécuritaire dans la construction de nouvelles infrastructures ; contrôler les accès et évaluer les vulnérabilités des établissements scolaires afin de mettre en place des mesures préventives.

2. La sensibilisation et la formation :

Sensibiliser les acteurs de l'école et former le personnel scolaire aux réflexes de sécurité, en collaboration avec les autorités sécuritaires ; insérer dans les programmes scolaires des modules sur des thèmes tels que le dialogue communautaire, le vivre-ensemble ainsi que la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

3. Un statut particulier pour les enseignants :

Motiver les enseignants qui travaillent dans les zones à risque en leur offrant des avantages financiers et des garanties de protection pour maintenir un corps éducatif stable malgré les défis sécuritaires.

4. Les stratégies de réinsertion professionnelle :

Concevoir et mettre en place des mécanismes de récupération et d'insertion professionnelle des élèves ayant abandonné l'école, afin de réduire les risques d'adhésion à des groupes armés terroristes.

5. Un soutien aux parents vulnérables :

Soutenir les activités économiques des familles dans les régions exposées aux risques sécuritaires.

6. Le renforcement du cadre légal :

Prendre en compte l'éducation dans la législation et/ou la stratégie nationale relative à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

7. Un document stratégique :

Élaborer un plan de contingence et de résilience de l'éducation face à la crise sécuritaire avec un rôle renforcé et des financements conséquents pour la décentralisation.

8. La coopération internationale :

Mobiliser les partenaires pour soutenir les différentes actions en faveur de l'éducation dans un contexte difficile.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARTICLES, CHAPITRES D'OUVRAGES ET RAPPORTS

- Bidouzo Thierry, « Les implications catégorielles du terrorisme au Bénin », in Bidouzo Thierry & et Ologou Expédit (dir.), Le terrorisme au Bénin. Perceptions, actions et perspectives, Cotonou, Christon éditions, FES, 2023, pp. 129-147.
- [Egert Balàzs, Christine de la Maisonneuve, David Turner, « Covid-19 : l'impact macroéconomique des fermetures d'écoles », 3 février 2023.](#)
- [Gamaï Léonce, « Education au Bénin : le paradoxe des classes sans élèves à Karimama », in Banouto, Communes frontalières au Bénin : la vie à rude épreuve, 278 p., pp 27-36.](#)
- Gelot Didier et Djamel Teskouk, « Formation professionnelle et changements économiques », in 1971-2021, 2021, pp. 13-45.
- Plumelle Bernadette, « Les fermetures d'écoles et leurs effets sur l'apprentissage des élèves », Revue internationale d'éducation de Sèvres, n° 87, septembre 2021, pp. 31-37.
- UNESCO, Bénin. Rapport d'état du système éducatif. Pour une revitalisation de la politique éducative dans le cadre du programme décennal de développement du secteur de l'éducation, juillet 2014.

ARTICLES DE PRESSE

- [Africa Defense Forum, « Les terroristes font la guerre à l'éducation dans le Sahel », 23 mai 2023.](#)
- [Koubakin Reliou, « Des milliers d'écoles restent encore fermées en Afrique », 11 avril 2023.](#)
- [ONG Save the Children, « 9 SEPTEMBRE, JOURNÉE MONDIALE POUR LA PROTECTION DE L'ÉDUCATION CONTRE LES ATTAQUES : Les fermetures d'écoles au Sahel ont augmenté de 20 % l'année dernière, avec 200 000 enfants de plus privés de classe », Save the Children Burkina Faso.](#)
- ONG Changement Social Bénin, Synthèse de plaidoyer, « Atelier de réflexion sur les défis liés à l'effectivité des enseignements maternel et primaire dans les zones sous menace terroriste en République du Bénin ».
- [Rédaction Burkina 24, « Rentrée scolaire : Le GARSI de la Gendarmerie et le détachement militaire renforcent le rang des enseignants du primaire dans la Boucle du Mouhoun »](#)

Sources officielles

- [Site du gouvernement du Bénin](#)

À PROPOS DES AUTEURS

Thierry Bidouzo, maître-assistant en Droit public, chercheur au CiAAF.

Afouda Vincent Agué, juriste, assistant de recherche au CiAAF.

Emmanuel Odilon Koukoubou, politologue, assistant de recherche au CiAAF.

MENTIONS LÉGALES

Réseau de recherche et action pour la paix (Réseau REcAP)

Trinity Avenue, O Mile 7 Road, Achimota-Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Link Rd, Dhaka

Tel: +233 302 411 638

Mail: recapsecretariat@wanep.org

www.recapnetwork.org

© photo : Adobe Stock

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Réseau de recherche et action pour la paix et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne. © - 2024 - Réseau de recherche et action pour la paix (Réseau REcAP). Tous droits réservés. Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.



Financé par l'Union européenne

RÉSEAU REcAP

Le réseau REcAP est une plateforme interactive de coopération régionale qui rassemble des organisations et des experts en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad.

Mis en œuvre par le Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), le réseau REcAP a été conçu pour répondre aux limites en matière de capacités et de collaboration entre les experts, les décideurs politiques et les praticiens, et pour améliorer l'impact, les progrès et la durabilité de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de consolidation de la paix.

www.recapnetwork.org

